



DÉCISION 2017 - B du 28 décembre 2017

**PORTANT NOMINATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE
A L'OFFICE NATIONAL DES FORETS**

Vu le code forestier, notamment ses articles D222-12 et D222-13 ;

Vu le décret du 23 juillet 2015 portant nomination du directeur général de l'Office national des forêts - M. DUBREUIL (Christian) ;

Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite Loi Sapin II) ;

Vu l'instruction INS-17-G-138 du 24 octobre 2017 relative à la lutte contre les atteintes à la probité et la mise en place d'un code de bonne conduite ;

Vu la note de service NDS-17-P-180 du 12 décembre 2017 relative à la présentation du dispositif d'alerte éthique à l'Office National des Forêts ;

Vu la décision 2017A du Directeur général de l'ONF du 28 décembre 2017 instituant un comité d'éthique et de déontologie ;

Christian DUBREUIL, Directeur Général de l'Office national des forêts,

Décide :

Monsieur Christophe Gallemant, Auditeur sénior au Service de l'inspection de la qualité et des audits (SIQA) est nommé référent déontologue de l'Office national des forêts.

Christian DUBREUIL